



**SYNDICAT DE TRANSPORT
ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA CORRÈZE**

Le Chadelbos
19600 Saint Pantaléon de Larche
Tél : 05 55 22 61 30
Fax : 05 55 22 64 10
Mail : syttom19@syttom19.fr
www.syttom19.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	16
Nombre de votants :	17
Nombre de pouvoirs :	1

L'an deux mille quatorze et le 10 juin à 18H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 03 juin 2014, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Madame Jeanine VIVIER, Messieurs Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Daniel ESCURAT, Jean BILOTTA, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Philippe JENTY, Henri GRANET, Jean-François LOGE, Hervé GOUTILLE, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Madame France ROUHAUD, Messieurs Gérard FAISY, Michel SAUGERAS, Bernard MIEL, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤



OBJET : N° 2014/06/06 : NOMINATION DES DELEGUES A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Rapporteur : Monsieur Marc CHATEL

Comme suite au renouvellement du comité syndical et conformément à l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2013, il convient de renouveler les membres des commissions de suivi de site des usines de valorisation énergétique de Saint Pantaléon de Larche et de Rosiers d'Egletons.

Le SYTTOM 19 doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les deux commissions de suivi de site.

Il est proposé de désigner :

- le Président du SYTTOM 19 comme délégué titulaire
- et le 1^{er} Vice-président comme délégué suppléant.

Je vous invite à délibérer sur ces propositions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 10 juin 2014

Le Président,



Marc CHATEL



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 11.06.2014 et publication ou notification du 11.06.2014.....